



13 avenue de Taillebourg
75 011 Paris

Tél. : 01 40 24 28 98
courriel : snep.faen@club-internet.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Destinataires : rubriques « éducation » des médias

Objet : Un assouplissement de la réforme des rythmes loin d'être satisfaisant !

La première annonce du nouveau Ministre de l'Éducation nationale, B. Hamon, ne s'est pas faite attendre. Le projet de décret « portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires » permettra de déroger pendant trois ans à quelques-unes des dispositions prévues dans le décret du 24 janvier 2013.

Si l'objectif premier de la réforme de V. Peillon est maintenu - le passage aux 5 matinées - cet « assouplissement » prévoit la possibilité de faire glisser une heure hebdomadaire d'enseignement sur les périodes de vacances scolaires. Autrement dit, une semaine à moins de 24h d'enseignement et un élargissement de la journée à 6h (dont 3h30 maximum par matinée) ainsi qu'un raccourcissement des congés sont désormais possibles.

Autre mesure directement proposée aux Maires, l'option « concentration des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sur une demi-journée ». La semaine de classe se déroulerait alors sur 8 demi-journées (toujours avec 5 matinées obligatoires).

Ces propositions sont directement à destination des représentants des communes, mais les conséquences sont immédiates sur le travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves :

- **Plus de cadrage national des horaires d'école,**
- **Allongement de la journée de classe alors que l'un des premiers mots d'ordre de l'ancien ministre était « les journées trop longues des élèves »,**
- **Retour sur une revalorisation à défaut d'une compensation financière pour les enseignants : les vacances scolaires.**

Le SNEP-FAEN dénonce une absence totale de considération des revendications des enseignants au profit des élus, le non-respect des rythmes de l'enfant (quid de l'avis des chronobiologistes) avec une désorganisation totale de l'école en tant qu'institution d'Etat.

Un changement d'organisation horaire implique obligatoirement un changement dans son contenu, or la publication des nouveaux programmes a été repoussée d'un an. Pour le SNEP-FAEN, il y a urgence à recentrer les apprentissages sur les fondamentaux et à redonner à l'enseignant son rôle de transmetteur de savoirs.

La réforme des rythmes scolaires est inapplicable dans ces termes et ces assouplissements n'apportent aucune solution concrète aux problèmes soulevés par les acteurs de l'École.

Enfin, ce décret semble dangereux pour les conditions de travail des enseignants qui doivent toujours donner plus, sacrifier plus, et accepter de voir leur pouvoir d'achat diminuer sans cesse !

Le SNEP-FAEN

Paris, le 28 avril 2014

Contact téléphonique : 06 51 12 42 49

Céline Vivier
Co-secrétaire générale